

du FMI dans le financement des déficits des balances des paiements à des conditions qui encouragent les adaptations nécessaires.

8/ Dans la définition de nos politiques économiques à long terme, nous devons nous attacher à sauvegarder l'environnement et les ressources naturelles de notre planète.

RELATIONS AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

9/ Nous encourageons la stabilité, l'indépendance et le non-alignement authentique des pays en développement; nous réaffirmons notre engagement de collaborer avec eux dans un souci d'intérêt, de respect et d'avantages mutuels, conscients de la réalité de notre interdépendance.

10/ Il est de notre intérêt, comme du leur, que les pays en développement poursuivent pleinement leur croissance et s'intègrent plus complètement au système économique international en y jouant un rôle à la mesure de leurs capacités et de leurs responsabilités.

11/ Nous sommes désireux de poursuivre avec ces nations des discussions constructives et portant sur les